

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAGEY

SÉANCE DU : 19 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

PRESENTS : JOUFFRAY Nicolas, Maire,
BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, LAINE Janet, RICHARD Gaëlle,
JALOUX-BUSATTO Gabrielle, DESFOSSEZ Hervé, CORBANESE Bruno, DOENLEN Cécile,
EVEN Jean-Paul, MICHOUX Odile, LODS Elodie, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

SONNET Christophe (Procuration à
CORBANESE Bruno)

SECRETAIRE DE SEANCE :

LAINE Janet

ABSENTS EXCUSES :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2022
2. Révision de la location des bois communaux à la société de Chasse « Rally la Corre »
3. Prix du bois de la parcelle communale A 10
4. Adoption du RPQS de l'assainissement collectif 2021
5. Modalités de publicité des actes

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil, l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour les modalités de la publicité des actes.

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité**.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2022

Les membres du Conseil approuvent, **à l'unanimité**, le compte rendu du 22 avril 2022.

2. Révision de la location des bois communaux à la société de Chasse « Rally la Corre »

Monsieur le Maire présente la révision de la location des bois communaux à la société de chasse « Rally la Corre » rappelant les termes du précédent bail.

Des conseillers ont demandé si les chasseurs pouvaient signaler quand ils chassent (Affichage mairie et Panneau Pocket).

Le conseil a également évoqué le problème des sangliers qui rentrent dans le village, plusieurs villageois se sont plaints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **vote à l'unanimité** pour renouveler la location.

3. Prix du bois de la parcelle communal A 10

Monsieur Le Maire propose de fixer **le prix du lot à 50 €** (3 lots)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, **approuve à l'unanimité** le prix du lot.

4. Adoption du RPQS de l'assainissement collectif 2021

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, décide, **à l'unanimité**, l'adoption du RPQS.

5. Modalités de publicité des actes

A partir du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement sous forme électronique. Cependant pour les communes de moins de 3500 habitants, le Conseil Municipal peut délibérer pour garder le mode d'affichage actuel c'est-à-dire un affichage en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est d'accord **à l'unanimité**, pour garder l'affichage en mairie.

Prochain conseil :
- **30 juin**
Séance levée à **21h00**

Le Maire
Nicolas JOUFFRAY